

C'est avec plaisir que la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine vous accueillera au cœur de son village féerique et chaleureux qui se tiendra le samedi 6 et dimanche 7 décembre 2025, Place du Maréchal Leclerc.

Nous souhaitons vous offrir le meilleur des accueils.

COORDONNÉES EXPOSANTS

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél :

E-mail :

Site internet/Réseaux sociaux :

☐ Artisan ☐ Revendeur ☐ Autre :

Votre activité :

N° SIRET (14 chiffres) :

Vos produits :

.....



INFORMATIONS PRATIQUES



Les Dates et Horaires :

L'exposant s'engage à être présent durant les deux jours et selon les horaires d'ouverture au public du Village de Noël à savoir :

le **samedi 6 décembre 2025** de **10h00 à 21h00**
le **dimanche 7 décembre 2025** de **10h00 à 18h00**

Les Stands :

Dimensions : 3x3 mètres

Puissance électrique maximale par emplacement : 150 W.

Chaque stand est décoré d'un drapé rouge et d'une petite guirlande lumineuse. Il est équipé d'un éclairage, d'une table avec sa nappe verte et de deux chaises. Les exposants procèdent à l'aménagement et à la décoration de leur stand avant l'ouverture officielle du Village de Noël. Des grilles seront également mises à disposition selon les demandes et les stocks.

Le matériel et la décoration spécifique pour vos étals sont à votre charge, ainsi que les rallonges électriques pour vos branchements (éclairages spécifiques).



BESOINS TECHNIQUES

Pour les stands restauration ou foodtruck, merci d'indiquer ci-dessous les dimensions de votre véhicule (ou stand), la liste et la quantité de matériel à brancher ainsi que leur puissance (Volts), leur tension (Watts) et le type de branchement nécessaire (Monophasée ou Triphasée) :

.....
.....
.....
.....

DEMANDE(S) PARTICULIÈRE(S)

Une confirmation vous sera apportée selon vos demandes.

.....
.....
.....
.....

PIÈCES À FOURNIR AVEC LE BULLETIN

- ✍ Extrait du K-bis (ou l'avis de SIREN pour les autoentrepreneurs)
- ✍ Attestation d'assurance responsabilité civile
- ✍ Chèque de caution de 50.00 € à l'ordre du Trésor Public (il sera redonné lors de votre installation ou détruit une fois votre engagement tenu)

/! Le chèque de caution sera encaissé par la Ville après toute annulation de votre inscription si elle intervient dans un délai de six semaines avant l'évènement.

Fait à :, le :
Signature et cachet de l'exposant :

Pour nos besoins statistiques :

Avez-vous participé à l'édition 2024 ? : ☐ Oui ☐ Non

Comment avez-vous eu connaissance du Village de Noël de Sainte-Maure-de-Touraine ?

- | | |
|--|---|
| ☐ Site internet de la ville | ☐ Facebook |
| ☐ Site(s) internet répertoriant les marchés de Noël | ☐ Bouche à oreille |
| ☐ Autre : | |